



Parlement wallon

Question n° 81 de FOURNY Dimitri

à VIENNE Christiane -- Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances

N° : 81 (2006-2007) 81

Réception : 13 avril 2007

Echéance : 05 mai 2007

Matière : Affaires sociales - Personnes handicapées -

Objet : L'accessibilité de la gare de Bomal aux personnes à mobilité réduite.

Question écrite

Je vous interrogeais en mars dernier quant au problème que rencontrent les personnes à mobilité réduite qui désirent utiliser le réseau ferroviaire au départ de la gare de Bomal. Vous me faisiez alors savoir que vous aviez adressé un courrier à Madame Gisèle Mandela, Secrétaire d'Etat à la Famille et aux Personnes Handicapées en vue de l'organisation d'une réunion.

Pouvez-vous m'informer quant aux suites réservées à votre requête ? Avez-vous rencontré Madame la Secrétaire d'Etat Mandela ? Quelles vont être vos actions ?

Réponse

Dés le mois de février, la presse a relayé la détresse des moins valides victimes des nouvelles mesures prises à leur encontre par Infrabel, société satellite de la SNCB.

En effet, l'aide que leur apportait le personnel sur le site des gares a été purement et simplement supprimée depuis le 1er février 2007.

Le 12 mars dernier, suite à l'intervention relative à la problématique spécifique de la gare de Bomal de Messieurs les Députés fédéraux Arens et Perpete, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Bruno Tuybens répondait que : « *Le sous-comité prévention et protection au travail a souligné les risques réels d'accidents, tant pour le personnel que pour les personnes à mobilité réduite et que l'assurance ne pouvait pas couvrir l'aide volontaire dispensée par les agents ferroviaires.* ».

Pareille attitude ne peut nous laisser indifférents à une époque où de gros efforts sont fournis pour rendre les bâtiments accessibles aux moins valides.

Me faisant la porte-parole des personnes fragilisées, comme j'en avais fait part à l'honorable Membre dans le courant du mois de mars, j'ai interpellé, par courrier, Madame la Secrétaire d'Etat aux Familles et aux Personnes handicapées afin de provoquer une rencontre avec la Direction d'Infrabel en vue d'examiner toutes les possibilités et de dégager une solution durable.

Ce 28 mars, je recevais une réponse laconique de Madame la Secrétaire d'Etat aux Familles et aux Personnes handicapées me signifiant qu'elle avait transféré le dossier à Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Entreprises publiques ayant sous sa tutelle la Société nationale des chemins de fer belges. A ce jour, ce dernier n'a toujours pas répondu à ma requête.